Ecole Maternelle Marc BLOCH

93, rue Chevreul 69007 LYON

Tel : 04 78 69 15 72 Mail : mat7.mace@mairie-lyon.fr

Compte-rendu du conseil d'école du Jeudi 20 juin 2019

Participants	Présent	Absent	Excusé	Destinataire du CR
ENSEIGNANTES				
CL1 DOMON Sophie	x			x
CL2 FOREST Meryl	x			x
CL3 HEUZE Claire	x			x
CL3 VIALETTE Céline			x	x
CL4 PASCAL Nadia	x			x
CL4 LOZACHMEUR Sarah			x	x
CL5 GENDRE Muriel	x			x
CL6 DUMONT Elise	x			x
CL7 FAGES Violène	x			x
CL8 BUFFAUD Elise	x			x
CL9 DUPEUBLE Neïla	x			x
CL10 MOUTON Cécile	x			x
CL11 CREPIN Peggy	x			x
Direction URBANI Jane	x			x
ATSEM				
CL1 PISCAGLIA Jessica		x		x
CL2 CHAPUIS Axelle	x			x
CL3 BRUYERE Aurélie		x		x
CL4 TRUPIA Séverine		x		x
CL6 ARRAULT Léa		x		x
CL7 DEPOUILLY Alexandra	x			x
CL8 FUCHEZ Déborah	x			x
CL9 VEYRON Catherine	x			x
CL10 ROQUELAURE Sandra	x			x
CL11 DAUTREVAUX Aurélien		x		x
Inspecteur de l'éducation Nationale				
M. LARGE Eric			x	x
Représentant de la mairie Lyon 7e				
M. DA COSTA Paulo		x		x
Mme ARNAU Valérie		x		x
Représentant RASED				
Mme SASSOLAS Amandine (Maîtresse G)			x	x
DDEN				
Mme BERNIZET			x	x
M. PHILIPPON			x	x
ALAE / MJC				
M. GUILLEMAUD David, Directeur ALAE maternelle	x			x
Service médico-social de la ville de Lyon				
Mme RONZIERE Yolande, infirmière			x	x
Mme CHEPTOU Laure, assistante sociale			x	x
Parents d'élèves				
M. LORCHAT Guillaume	x			x
Mme JOUAUD Line	x			x
M. CHIABAUT Nicolas			x	x
Mme ALOULEN Hind	x			x
Mme PERONNET Stéphanie			x	
Mme KOCHEL Aurélie	X			x
Mme DELEST Anna			x	x
Mme DEBEAUX Naïma	x			x
M. KIMMERLIN Julien			X	X
M. DURET Aurélien			X	X
Mme SUN Hui Ling			X	X
Mme SALVERT Mathilde			X	X
Mme WINDER Agnès			X	X
Mme BOUVIER Delphine	x			X

Mme CLARE Laetitia	x			X
Mme VERGNES Elodie			X	X
Mme GENDRE Nathalie			X	X
Mme ES-SABRI Charlotte			x	X
Mme DE BRITO Céline	X			X
Mme PETIT Gaëlle	x			X
Mme ROCHE Marjolaine			X	X
Mme KIMMERLIN Karima			X	X

Désignation des secrétaires de séance : Mme Kochel (parents élus FCPE) et Mme Dumont (enseignante classe 6).

Déclaration liminaire de la FCPE. (Voir en annexe)

1. **Inscriptions scolaires et périscolaires**

La campagne des inscriptions scolaires a démarré le mardi 2 avril.
La Mairie avait calibré la capacité de l'école à un maximum de 232 élèves, et dès 14H50, le 2 avril, l'école était « saturée ».
Le conseil local de la FCPE est intervenu auprès de Mme le Maire du 7ème, et le calibrage de l'école est passé à 260 élèves maximum. Au bout d'une semaine, cette limite était atteinte, ne permettant pas de nouvelles inscriptions.
Plusieurs familles dépendant du secteur de Marc BLOCH ont alerté la directrice, la FCPE, l'inspecteur de l'éducation nationale car elles se sont vues refuser dans un premier temps l'inscription sur notre école. Plusieurs familles du secteur Marc BLOCH ont été inscrites d'office sur l'école provisoire Blandan, sur l'école Chavant, l'école Daubié.
La commission de dérogation s'est tenue le mardi 22 mai 2019. Seules les demandes de dérogation pour rapprochement de fratrie inscrite en maternelle ont été acceptées (5 au total).
Les familles concernées par ces demandes ont appris par courrier la décision les concernant le lundi 17 juin.
A ce jour, 9 familles devront :
-soit inscrire leurs ainés à l'école Blandan puisque le rapprochement de fratrie n'a pas été accepté entre l'école maternelle et l'école élémentaire ;
-soit maintenir leurs aînés à l'école élémentaire Marc Bloch ce qui implique de séparer la fratrie.
Ainsi, des enfants qui ont effectué leur scolarité 5 ans, voire plus, sur Marc BLOCH, rejoindront l'école provisoire Blandan ou l'école Veyet à la rentrée prochaine, à moins que des places ne se libèrent en maternelle à Marc Bloch (pour les personnes qui se sont manifestées).
Monsieur LORCHAT (conseil local FCPE) a accompagné ce jour une délégation avec 3 parents concernés par le non rapprochement de fratrie au motif que ces dérogations ne fonctionneraient pas entre la maternelle et l'élémentaire. Les parents ne comprennent pas pourquoi un rapprochement est possible quand le groupe scolaire est primaire (maternelle et élémentaire, une seule direction) et qu'il ne l'est pas quand il y a deux écoles (maternelle et élémentaire distinctes, deux directions).

2. **Prévisions d'effectifs et d'organisation pédagogique pour la rentrée 2019**

[FCPE] : 9 ou 10 classes l'année prochaine à Marc Bloch ? Quel impact sur le nombre d'élèves par classe et la répartition des niveaux ?
Point sur la zone tampon : de quoi s'agit-il précisément ?
Définition d'une zone Tampon : c'est une école qui sert à absorber le surplus d'élèves d'une ou plusieurs autres écoles du quartier en attendant la baisse d'effectifs sur ces écoles. (définition donnée par un représentant de la Mairie avant la tenue du conseil d'école).

A ce jour, on compte sur la maternelle Marc BLOCH pour la rentrée 2019 :

- ✓ 55 élèves inscrits en PS
- ✓ 92 élèves inscrits en MS
- ✓ 110 élèves inscrits en GS

Soit un total de 257 élèves inscrits.
Pour rappel les prévisions de la directrice étaient 76 en PS, 94 en MS et 108 en GS.
Il y a un gros déficit en inscriptions de PS, aucun enfant né en 2016 n'a été préinscrit en Mairie du 7ème pour l'école Marc BLOCH au mois de mai 2019.
La barre de réouverture de la 10ème classe fixée à 262 élèves n'est donc pas franchie.
La directrice a décidé de proposer la fermeture de la 10ème classe, afin de pouvoir avancer dans la préparation de l'année à venir. Cette proposition sera examinée en CTSD, le 21 juin et entérinée en CDEN le 26 juin en préfecture.
L'organisation pédagogique serait la suivante :

- ✓ **2 classes de PS :**
  - Classe 3 : Mme HEUZE Claire et son complément
  - Classe 5 : Mme GENDRE Muriel
- ✓ **3 classes de MS**
  - Classe 2 : Mme FOREST Meryl
  - Classe 4 : nomination en attente de 2 enseignantes à mi-temps
  - Classe 7 : Mme FAGES Violène
- ✓ **4 classes de GS :**
  - Classe 8 : Mme BUFFAUD Elise
  - Classe 9 : Mme WOJDAK Marlène
  - Classe 10 : Mme MOUTON Cécile
  - Classe 11 : Mme CREPIN Peggy

Les enseignantes et ATSEM qui partent de Marc BLOCH sont :

- ✓ **Classe 1** : Mme DOMON Sophie, du fait de la fermeture de la 11ème classe et qui rejoindra l'école maternelle Gilbert DRU à LYON 7
- ✓ **Classe 3** : Mme VIALETTE Céline, quitte le département, Mme BRUYERE Aurélie, ATSEM quitte l'école (fermeture de la 10ème classe)
- ✓ **Classe 4** : Mmes PASCAL Nadia et LOZACHMEUR Sarah, qui sont nommées sur des postes fractionnés à LYON 3 et VENISSIEUX
- ✓ **Classe 5** : Mme CABRERO Océanne, ATSEM quitte l'école
- ✓ **Classe 6** : Mme DUMONT Elise, qui est nommée à l'école maternelle Max Barel à VENISSIEUX
- ✓ **Classe 9** : Mme DUPEUBLE Neila, qui est nommée à l'école élémentaire Jean Jaurès à LYON 6

Les enseignants qui arrivent sur Marc BLOCH :

- ✓ Classe 4 : 2 enseignantes à 50% seront nommées dans les jours à venir
- ✓ Classe 9 : arrivée de Mme WOJDAK Marlène sur la classe de GS 9

3. Changement de périmètre - Informations sur l'école provisoire Blandan

[FCPE] Changement de périmètre :

- concernant la future école Blandan: en cas de fermeture du parc pour grand vent comment les enfants rejoindront ils l'école?

Pas de réponse de la Mairie

- concernant la future école impasse des chalets : il serait utile que les parents d'élève puissent apporter leur regard sur les plans et la conception de cette école.

Les parents élus vont s'adresser à la Mairie afin de pouvoir être mis en contact avec l'architecte de la future école CRONSTADT DUVIVIER qui sera située impasse des chalets.

Périmètre : Le nouveau périmètre a été transmis par la Mairie à la directrice le mardi 2 avril à 12H06.
Rappel des textes :
La carte scolaire des écoles maternelles et élémentaires est déterminée par les conseils municipaux (art. L212-7 du Code de l'éducation :
L'affectation d'un élève dans une école maternelle ou une école élémentaire relevant de l'enseignement public obéit à la sectorisation scolaire : les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur lieu de résidence.

Certaines communes possédant plusieurs écoles maternelles et élémentaires établissent une sectorisation scolaire. Le territoire communal est découpé en plusieurs secteurs. Les habitants doivent inscrire leurs enfants dans l'école située dans leur secteur.

C'est une décision du conseil municipal. Celui-ci définit les différents secteurs. Le maire affecte les élèves et traite les éventuelles demandes de dérogation relatives à la sectorisation.

Une dérogation à la sectorisation scolaire peut être accordée, à titre exceptionnel, par le maire de la commune. Elle permet à un enfant d'être admis dans une école maternelle ou élémentaire qui n'est pas celle correspondant à son lieu d'habitation.

ECOLE PROVISOIRE BLANDAN
Les enseignantes et la directrice sont nommées.
Il y aura au total 6 classes :

- ✓ 3 en maternelle
- ✓ 3 en élémentaire

4. **Organisation des temps scolaires et périscolaires**

[FCPE] Les parents demandent pour la rentrée 2019-2020 :
- L'allongement de l'accueil du mercredi jusqu'à 12h30 pour permettre aux parents qui travaillent le matin de pouvoir en bénéficier (avec une fin à 12H c'est impossible).
- La possibilité d'un départ échelonné le soir entre 17h30 et 18h30.
- La révision de la pause méridienne qui est trop tard et trop longue (enfants de 4 ans qui mangent à 13h, durée de sieste écourtée, difficultés pour les parents les jours de grève...)

Les salles de classes 1 et 6 seront transformées respectivement en salle de couchette et salle pour les activités périscolaires.
Les horaires des temps scolaires et périscolaires ne changent pas à la rentrée 2019.

- ✓ **Horaires de l'école :**
- ✓ 8H30 à 12H00 le matin (ouverture du portail à 8H20 et 11H50)
- ✓ 14H15 à 16H45 l'après-midi (ouverture du portail à 14H05 et 16H35)

Possibilité pour les PS de revenir à 15H00 à l'école (ouverture du portail à 15H00)

Pour ce qui concerne ces points, il s'agit de l'organisation générale périscolaire portée par la municipalité.
La MJC n'a, à ce jour, pas d'indications ou d'informations sur ces questions de découpage et d'aménagement d'horaires.

- ✓ **Temps périscolaires et cantine**
  - **Garderie du matin** : de 7H50 à 8H10

- **Activités périscolaires** (sauf mercredi) :
  - Après la classe : de 16H45 à 17H30 (ouverture du portail à 17H20)
  - La fin d'Aprèm' : de 17H30 à 18H30 (ouverture du portail à 18H20)
    La mairie est opposée à tout départ échelonné des enfants sur ce dernier temps. Les parents d'élèves insistent sur le fait que le départ échelonné serait pourtant dans l'intérêt des enfants.
- **Pause méridienne** : de 12H00 à 14H05

Passage en cantine : les classes de PS et MS déjeuneront au premier service et iront en couchette à la suite. Les 4 classes de GS déjeuneront au 2ème service. L'évaluation à ce jour du nombre final d'enfants inscrits à la cantine d'est d'environ 200, contre 280 aujourd'hui.

- **Mercredi matin** : de 8H30 à 12H00 (accueil échelonné entre 8H30 et 9H00). Pas de garderie, ni de cantine les mercredis.

[FCPE] : Est-ce que la MJC repart l'année prochaine, avec quels moyens ? Quels sont les engagements que la mairie peut prendre pour améliorer ces temps d'accueil et les conditions de travail des animateurs ?

Réponse de la MJC Jean Mace : La MJC repart l'année prochaine sur le périscolaire. Nous préparons actuellement la rentrée périscolaire à venir. Cette préparation prend en compte l'expérience de l'année écoulée. Nous travaillons en interne, à définir d'une part l'organisation pédagogique (types d'animations selon les temps périscolaire, place des enfants, utilisation des espaces, rôle de l'animateur/trice…) et d'autre part les conditions de fonctionnement de cette organisation (temps de préparation, organigramme, procédure de facturation,…).

Nous arrivons au terme de nos échéances internes puisque nous diffuserons entre le 26 juin et le 4 juillet aux familles et nos partenaires un document de communication qui reprend ces informations pour clarifier la proposition d'accueil périscolaire portée par la MJC en septembre.

Sur le temps de la fin d'après midi : la MJC indique que les enfants ne peuvent pas mener de projets trop poussés sur ce créneau horaire. Les parents d'élèves citent l'exemple d'autres écoles où des activités calmes ont pu être mises en place sur ce même créneau.

Une nouvelle directrice ou un nouveau directeur du périscolaire sera nommé par la MJC à la rentrée. M. GUILLEMAUD David reste directeur adjoint.

Peggy CREPIN sera référente coéducation. Elle s'occupera des inscriptions, et annulations cantine et périscolaire.

IMPORTANT POUR LES PARENTS QUI N'ONT PAS ENCORE INSCRIT LEURS ENFANTS A LA CANTINE ET/OU AU PERISCOLAIRE :

Il convient de procéder à cette inscription sans délais.

En cas de difficulté il est possible de demander l'aide de Peggy CREPIN.

Cette inscription doit être réalisée, même pour les parents en attente d'affectation d'école.

Pour information, en l'absence d'inscription immédiate, le délai de traitement pour une inscription effective à la rentrée est de 15 jours (temps durant lequel l'enfant concerné ne pourra fréquenter la cantine).

5. Liaison GS /CP, préparation rentrée des PS

✓ **Liaison GS / CP :**

Les visites des classes de CP de Marc BLOCH ont eu lieu en juin

Passage au SELF en élémentaire au mois de mai.
Réunion avec les parents des futurs élèves de Marc BLOCH, jeudi 27 juin dans le réfectoire de l'élémentaire à partir de 18H00

- ✓ **Préparation de la rentrée des PS :**

Découverte d'une classe de PS le soir de 17h00 à 17h30 pour permettre aux futurs PS de découvrir une classe avec leurs parents. (visites découverte)
Le mardi 2 juillet à 18h : réunion à l'attention des parents des futurs PS dans le gymnase de l'école maternelle. Présentation du fonctionnement de l'école.

6. **Action sur l'utilisation des écrans classes de GS**

Résultats de l'enquête menée auprès des élèves des classes de GS :
Un panneau avec tous les résultats sera affiché dans l'entrée de l'école la semaine prochaine.

Information du service médico social de la ville de LYON : Nous avons été agréablement surprises par l'attention que pouvaient soutenir les élèves de GS (surtout les séances calées le matin) durant notre venue (40/50 mn par séance).
Nous avons répertorié avec eux tous les types d'écrans.
Les enfants sont déjà en majorités sensibilisés aux effets de « trop de temps passé devant des écrans » ; ils évoquent spontanément que cela fait mal à la tête, aux yeux, etc. Ils parlent aussi d'effets sur le sommeil, sur des angoisses (cauchemar). Ils peuvent dire que parfois des images restent dans la tête et font peur, longtemps.
Nous avons rappelé que les parents sont garants du temps passés devant les écrans, ce pour la santé de leurs enfants.
Dans 2 classes, quelques enfants évoquent spontanément le jeu vidéo « Fortnite » ce qui nous a questionné puisque ce jeu est interdit aux moins de 13 ans. Ces enfants jouent-ils véritablement à ce jeu ? Il semble que certains y ont accès par l'intermédiaire de plus grands (frères, cousins, chez la nounou, etc.) en regardant un autre jouer.
Bien que les parents soient vigilants aux contenus regardés en leur présence, les enfants disent qu'ils arrivent à regarder « en cachette » des programmes ou films pour de plus grands, souvent lorsqu'ils sont chez d'autres membres de la famille, chez des amis, etc.
Dans chaque classe, des enfants connaissent des noms de You tubeurs et peuvent ainsi suivre leurs chaines.
Enfin, quelques enfants ont déjà la notion des symboles et recommandations du CSA (à la télévision, sur les boites de jeu ou de films). Nous avons abordé pourquoi on ne pouvait pas tout regarder en tant qu'enfants et que les adultes sont là pour les protéger.
En fin de séances, nous avons proposé aux enfants de faire un défi « sans écran » sur 24 heures, pourquoi pas en famille. L'objectif étant de trouver d'autres activités à faire et d'en parler ensuite en classe. A revoir auprès des collègues ce que cela a donné. Les enfants ont-ils joué le jeu ? En ont –ils reparlé ? Est-ce qu'il aurait fallu penser un petit mot pour les parents pour mieux accompagner ce défi ?

7. **Point sur les travaux**

Les parasols ont été positionnés dans la cour durant les vacances d'avril.
[FCPE] : Nous renouvelons notre demande d'insonorisation de la cantine au plafond
Insonorisation de la cantine : pas de réponse de la Mairie

8. **Activité gymnastique classes de GS**

[FCPE] : Activité gymnastique au gymnase de la Guillotière pour les GS :

Cette activité nécessite la présence de 4 parents par classe concernée, chaque semaine que dure l'activité. Résultat : du fait du manque de parents disponibles certaines classes ne peuvent se rendre au gymnase pourtant mis à disposition de l'école.
De plus, après changement des horaires de l'école, pour les créneaux d'après-midi, les horaires de mise à disposition du gymnase n'ont pas été revus (13h30-15h30). Du coup les enfants perdent 3/4 h de gymnase !
Est-il possible d'envisager une organisation différente pour que les enfants puissent bénéficier de ces temps sportifs ?
L'école ne peut malheureusement pas choisir les créneaux d'utilisation du gymnase, qui est utilisé par les écoles mais également par des associations sportives. Chaque année les enseignantes de GS discutent avec la conseillère pédagogique qui est en lien avec les services de la Mairie pour améliorer la situation et bénéficier d'horaires adaptés à ceux de l'école. Pour l'année prochaine, les enseignantes ont demandé à bénéficier du créneau 10h-12h pour un temps effectif d'activité de 1H30. Elles sont en attente de réponse.
Concernant le nombre de parents nécessaires pour l'accompagnement, 3 suffisent.

9. Sorties scolaires de fin d'année

MS : sortie cueillette Fleurieu sur l'Arbresle :

- ✓ Mardi 18 juin pour les classes 2 et 7
- ✓ Jeudi 20 juin, pour les classes 1 et 4.

PS : sortie à la ferme à Saint Pierre de Chandieu : jeudi 6 juin 2019
GS : sortie Vieux LYON : jeudi 13 juin.
GS : Sortie USEP Parc Blandan : lundi 17 juin
GS : Rallye avec les CM1 et CE1/CM1 : lundi 4 juillet toute la journée

10. Fête de l'école – bilan

On note une baisse de la fréquentation et de la recette sans doute due à la météo défavorable.
Bénéfice : **1125€82c et si on rajoute 278€ pour les gobelets non encore vendus on arrive à un bénéfice de 1403.82€**

ECOCUP : un gobelet était offert pour l'achat d'un ticket de jeux.
Des gobelets étaient aussi proposés à la vente 1€ et il y avait possibilité de rendre ce gobelet à la consigne. Bilan très positif, puisqu'aucun gobelet jetable n'a été utilisé pour la kermesse. Il n'y a pas eu non plus de distribution de petits lots en plastique comme les années précédentes.

Il faudra prévoir plus de monde au stand de maquillage pour l'année prochaine.
Il reste environ 630 ECOCUP qui serviront pour les années à venir.

Pour information, avec les sommes récoltées l'année dernière, l'école a acheté 10 tapis de gym et 1 chariot.

Les enseignants remercient les parents qui ont organisé la kermesse.

Un lien pourrait être tissé avec la MJC pour organiser les prochains évènements, afin de développer une meilleure communication dans la préparation.

11. Calendrier scolaire 2019-2020

Rappel : dernier jour d'école : vendredi 5 juillet après la classe

- ✓ **Rentrée des classes :**

Lundi 2 septembre pour tous les élèves.
Les élèves de PS bénéficieront d'une rentrée échelonnée comme chaque année.

- ✓ **Vacances d'automne :**

Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 - Jour de reprise : lundi 4 novembre 2019

- ✓ **Vacances de Noël :**

Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 - Jour de reprise : lundi 6 janvier 2020

- ✓ **Vacances d'hiver :**

Fin des cours : samedi 22 février 2020 - Jour de reprise : lundi 9 mars 2020

- ✓ **Vacances de printemps :**

Fin des cours : samedi 18 avril 2020 - Jour de reprise : lundi 4 mai 2020

- ✓ **Pont de l'ascension :**

Fin des cours : mercredi 20 mai 2020 - Jour de reprise : lundi 25 mai 2020

- ✓ **Dernier jour d'école** : vendredi 3 juillet 2020 après la classe

Autres points abordés :

-**de très fortes chaleurs sont annoncées pour la fin de l'année scolaire : dans ce contexte, étant précisé que les années précédentes des températures de 37°C ont été relevées dans les salles de classe, les parents, les ATSEM et enseignantes s'inquiètent du sous-équipement de l'école pour faire face à la chaleur : 5 ventilateurs pour 3 salles de couchettes et 11 classes !!!**

- les parents d'élèves tiennent à préciser que l'immense majorité des parents sont satisfaits de l'école Marc Bloch et du travail réalisé par l'équipe pédagogique.

La présidente :
Jane Urbani
Directrice de l'école

Les Secrétaires :
Elise Dumont (enseignante classe 6)
Aurélie Kochel (Maman de Louise, classe 4)

ANNEXE : DECLARATION LIMINAIRE DE LA FCPE

A l'occasion du conseil d'école du 20 juin 2019 les représentants des parents d'élèves, en réaction à l'actuel projet de loi « Ecole de la confiance », ont souhaité lire et faire paraître dans le compte rendu du conseil d'école le présent texte:

Ecole maternelle
Marc BLOCH,
Lyon 7e

Nous demandons pour l'école publique :
- des personnels formés et qualifiés pour s'occuper de nos enfants,
- le maintien des conditions d'accueil pour les enfants et donc la suppression des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) dont l'objectif est d'affecter auprès d'un seul agent le plus grand nombre d'élèves possible et donc de limiter le plus possible les affectations personnelles des AESH auprès des élèves,
- le maintien des conditions d'accueil des enfants de 3 à 6 ans scolarisés dans les écoles maternelles publiques alors que la loi "école de la confiance" grèvera le budget des communes pour financer les écoles privées. Nous craignons que les communes qui se distinguaient jusque-là par un investissement important dans leurs écoles maternelles publiques ne rééquilibrent leurs dépenses au détriment des établissements publics,
- des moyens administratifs qui permettent aux personnels enseignants et aux directeurs des établissements du 1er degré de se consacrer pleinement et sereinement à leur mission éducative,
- le rétablissement dans le code de l'éducation de la mention de l'instruction obligatoire à destination des enfants « des deux sexes, français et étrangers » (article 2 de la loi qui modifie l'article L 131-1 du code de l'éducation)

Nous saluons toutefois deux modifications récentes du projet de loi, à savoir :
- le maintien des postes de directeur d'école sans les faire devenir des subalternes des proviseurs de collège. Nous souhaitons en effet le maintien de la proximité de ses personnels avec les familles afin de ne pas renforcer le sentiment d'isolement des parents et de faire perdre au 1er degré sa spécificité,
- la suppression de l'amendement du sénat concernant le port de signes religieux ostentatoires lors des sorties scolaires